Ordre des hygiénistes dentaires du Québec



AVIS

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Avis est donné, par la présente, que **madame Francine Bilodeau**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire au**, Centre dentaire Caname, situé au 31 rue York à Huntingdon,** dans le district judiciaire de Valleyfield, a plaidé coupable et a été condamnée le 21 octobre 2025 à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, aux trois (3) chefs d'accusation qui lui étaient reprochés dans le dossier 760-61-158309-253, à savoir, alors qu'elle n'était ni détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, la défenderesse a illégalement exercé des activités réservées aux hygiénistes dentaires :

- À Huntingdon, le ou vers le 25 mars 2025, en procédant au détartrage des dents de « C.N. alias C.S.-D. », contrevenant ainsi à l'alinéa f) du paragraphe 1.4 de l'article 37.1, du *Code des professions* ;

- À Huntingdon, le ou vers le 25 mars 2025, en procédant au polissage des dents de « C.N. alias C.S.-D. », contrevenant ainsi à l'alinéa d) du paragraphe 1.4 de l'article 37.1, du *Code des professions* ;

- À Huntingdon, le ou vers le 25 mars 2025, en procédant à la prise de radiographie de « C.N. alias C.S.-D. », contrevenant ainsi à l'alinéa h) du paragraphe 1.4 de l'article 37.1, du *Code des professions* ;

Commettant ainsi, à chacune de ces occasions, une infraction prévue à l'article 188 du *Code des professions* la rendant passible de la peine minimale qui y est prévue ; soit 2 500 $.

La Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, a condamné **madame Francine Bilodeau** au paiement d'une **amende de 2 500 $ par chef d'infraction.**

Cette poursuite pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire a été autorisée conformément à l'article 189.1 du *Code des professions* aux dispositions du troisième alinéa de l'article 10 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1).

Montréal, ce 27 janvier 2026

Me Laurence Rey El fatih
Directrice des affaires juridiques et secrétaire
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec